

Conditions Générales de Vente – Adhésions Annuelles

****Association L'A.D.R.V.© – « Art De Rester Vivant© »****

1. Informations légales

L'Association ****L'A.D.R.V.© (Art De Rester Vivant©)**** est une association loi 1901 enregistrée depuis le 12 octobre 2012 à la sous-préfecture de Saint-Nazaire et au Journal Officiel sous le n° 20120044 (première appellation YAC), sous l'identification RNA W443002393.

- * Siège social : 9 rue de la Marjolaine, 44420 La Turballe
- * Siège administratif : 22 rue de la Vallée, 44160 Sainte-Anne-sur-Brivet
- * SIRET : 82832433500029 – Code APE : 9312Z
- * Assurance : MAIF n° 3791103B (FORF.50 SPORT CAT.3 – A931) + Responsabilité d'Organisateur
- * Affiliations :

- * FFSPT n° 18 44 2077
- * FFK n° 0440726
- * FNSMR n° F44052
- * Labellisation : ****Sport Santé Pays de la Loire**** depuis 2017

2. Objet

Les présentes conditions définissent les modalités d'adhésion annuelle à l'association L'A.D.R.V.©, permettant à ses membres de participer aux activités proposées (arts martiaux, sports de santé, stages, manifestations, etc.) et de bénéficier de la couverture d'assurance fédérale correspondante.

3. Durée de l'adhésion

L'adhésion est valable ****pour une année sportive****, du ****1er septembre au 31 août**** de l'année suivante, sauf indication contraire précisée sur le bulletin d'inscription.

4. Tarifs et modalités de paiement

4.1 Tarifs – Saison en cours

****KRAV MAGA (Licence FFK incluse)****

- * Tarif régulier : 230 €
- * Retraité / Sans emploi : 200 €
- * Étudiant / Moins de 18 ans : 190 €
- * Famille : 136 € / personne + 37 € licence fédérale / personne

****TAIJI QIGONG (Licence FFK incluse)****

- * Tarif régulier : 230 €
- * Retraité / Sans emploi : 200 €
- * Étudiant / Moins de 18 ans : 190 €
- * Famille : 136 € / personne + 37 € licence fédérale / personne

****KUNG FU WUSHU – Juniors (Licence FFK incluse)****

- * Tarif régulier : 155 €
- * Famille : 136 € / personne + licence FFSPT ou FFK selon discipline de l'adulte

****KUNG FU WUSHU – Préparation Compétition (Licence FFK incluse)****

- * Tarif régulier : 155 €
- * Passeport FFK obligatoire : 25 €

* Famille : 136 € / personne + licence FFSPT ou FFK selon discipline de l'adulte

4.2 Modalités de paiement

* Le règlement peut être effectué par chèque, espèces, virement bancaire, ou tout autre moyen proposé par l'association.

* L'adhésion n'est effective qu'après encaissement du règlement et remise d'un dossier complet (fiche d'inscription, certificat médical ou questionnaire de santé si exigé, autorisation parentale pour les mineurs).

* Le bureau peut proposer des facilités de paiement en plusieurs fois.

5. Droit de rétractation et remboursement

* Conformément à l'article L.221-18 du Code de la consommation, le nouvel adhérent bénéficie d'un **délai de rétractation de 14 jours** à compter de la date de son inscription, sauf si l'adhésion a été pleinement exécutée (participation aux cours, stages, etc.) avant la fin de ce délai.

* En dehors de ce cas légal, **aucun remboursement** total ou partiel de la cotisation n'est accordé, sauf décision exceptionnelle du bureau (déménagement, accident grave, motif médical sur présentation d'un justificatif).

6. Obligations de l'adhérent

L'adhérent s'engage à :

* respecter les statuts, le règlement intérieur et les valeurs de l'association ;

* fournir les documents nécessaires à son inscription (fiche complète, certificat médical/questionnaire de santé, autorisation parentale pour mineurs) ;

* se conformer aux règles de sécurité et aux consignes des encadrants.

7. Responsabilité et assurance

L'association est couverte par la police d'assurance MAIF mentionnée ci-dessus, incluant la responsabilité civile organisateur.

Chaque adhérent bénéficie d'une couverture fédérale adaptée selon son activité. Il lui appartient de vérifier auprès de l'association les garanties incluses et, si besoin, de souscrire une assurance personnelle complémentaire.

8. Données personnelles

Les informations collectées lors de l'inscription sont nécessaires à la gestion administrative de l'adhésion, conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Elles ne sont utilisées que par l'association et ne sont pas transmises à des tiers sans consentement.

L'adhérent dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données en contactant l'association.

9. Litiges

En cas de litige, une solution amiable sera recherchée. À défaut, le tribunal compétent sera celui du ressort du siège social de l'association.